

## **MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI**

4 avril 2022

À la séance ordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart ce quatrième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux à dix-neuf heures:

Sont présents : la pro-maire, Laurette Grenier et les conseillers suivants : Johanne Horth, Georges Chapados, Sylvie Lecourtois et Nancy Huard.

Assiste également à la séance : Nancy Castilloux, directrice générale par intérim.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures.

2022-52

### **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 2022
4. Approbation des comptes (mars)
5. Dons
6. Lecture de la correspondance
7. Dossiers des élus
8. Résolution paiement 50% du jeux
9. Avis de motion règlement 267-2022 modifiant le règlement 202 règlement de zonage de la municipalité
10. Avis de motion règlement 268-2022 modifiant le Règlement 245-2018 Code d'Éthique et de déontologie des employés de la Municipalité
11. Politique salariale des employés
12. Résolution vente pour taxes
13. Résolution achat en commun
14. Entente relative au partage d'une ressource-gestion règlement sur les chiens
15. Dépôt de l'audit
16. Poste directeur général
17. Période de questions
18. Clôture de la séance

2022-53

### **PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 2022 soit adopté tel que rédigé et lu.

2022-54

### **APPROBATION DES COMPTES (MARS)**

Il est proposé par le conseiller Georges Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que le certificat numéro 04-2022 au montant de 23 183.93\$ et certificat numéro 03A-2022 au montant de 15 163.31\$ et certificat numéro 02B-20212 au montant de 471.58\$ et prélèvements 4 134.81\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Que soit ajouté au certificat 04-2022 les factures suivantes 390.92\$ et 172.56\$ Robert Loisel et PCM Xerox au montant de 87.56\$

2022-55

### **DON**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte les demandes de dons provenant seulement de la municipalité de Saint-Godefroi.

### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

2022-56

### **FACTURE-FORMATAGE DU PORTABLE DU MAIRE**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Godefroi accepte de payer 42.50\$ pour le formatage du portable du maire soit la moitié de la facture.

2022-57

### **ENGAGEMENT AU PROGRAMME VOISINS SOLIDAIRES**

**ATTENDU QUE** l'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

**ATTENDU QUE** la MRC de Bonaventure manifeste la volonté de développer un projet *Voisins solidaires*, car elle a le mandat de dynamiser le milieu et de contribuer au développement des collectivités.

**ATTENDU QUE** la MRC de Bonaventure a approché ses municipalités locales, signifiant son intérêt à coordonner une démarche collective *Voisins solidaires*;

**ATTENDU QUE** chaque municipalité qui souhaite participer à la démarche *Voisins solidaires* doit signaler son engagement par résolution;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvie Lecourtois et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité de Saint-Godefroi s'engage formellement dans la démarche *Voisins solidaires* initiée par la MRC de Bonaventure;

**QU'**elle collabore activement au déploiement du projet *Voisins solidaires* dans sa communauté et à s'assurer de sa mise en œuvre, avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

**QUE** les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC de Bonaventure.

2022-58

### **LUMIÈRE DU QUAI**

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la compagnie Chapados Électrique d'ouvrir les lumières du quai.

2022-59

### **MOIS DE L'ARBRE**

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que dans le cadre du mois de l'arbre l'activité Planter un arbre pour un nouveau-né se déroulera le 19 mai.

2022-60

**RÉGIM**

CONSIDÉRANT QUE les gens paient plus chère l'essence ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des gens de Saint-Godefroi qui se déplacent avec le RÉGIM vont vers l'Ouest de la MRC de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE les gens doivent se déplacer de Saint-Godefroi jusqu'à Paspébiac pour prendre le RÉGIM Paspébiac-Carleton

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil demande au RÉGIM de changer le point de départ du trajet Paspébiac-Carleton pour Saint-Godefroi-Carleton.

2022-61

**SÉCURITÉ ROUTE DU QUAI**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers de placer une signalisation dans la route du Quai pour que celle-ci soit plus sécuritaire.

2022-62

**COMITÉ INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers que la conseillère Johanne Horth soit nommée responsable au Comité Incendie et en l'absence de celle-ci la conseillère Laurette Grenier la remplacera.

2022-63

**PAIEMENT 50% DU JEUX**

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité paye 50% d'acompte sur la facture soit 3125\$ plus taxes à Module de Jeux JF.

La directrice est autorisée à émettre ce chèque.

2022-64

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 267-2022**

Mme Johanne Horth, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi, le Règlement numéro 267-2022 modifiant le Règlement numéro 202 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Godefroi sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Godefroi, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2022-65

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 267-2022  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202 « RÈGLEMENT DE  
ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI**

Il est proposé par Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 267-2022 modifiant le Règlement numéro 202 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Godefroi soit adopté.

Il sera possible de faire la consultation du projet de Règlement numéro 267-2022 sur le site web de la municipalité de Saint-Godefroi à l'adresse suivante: [municipalitestgodefroi.com](http://municipalitestgodefroi.com)

La population et les organismes de la municipalité de Saint-Godefroi seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 21 avril 2022, à compter de 18 h 30, à la salle du Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Godefroi pour fin de consultation.

2022-66

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 268-2022 ÉDICTANT LE CODE  
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI**

Il est proposé par Johanne Horth, conseillère donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité du Canton de Saint-Godefroi.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante

2022-67

**POLITIQUE SALARIALE DES EMPLOYÉS**

Il est proposé par le conseiller Georges Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la politique salariale des employés pour 2022 soit adoptée.

2022-68

**RÉSOLUTION VENTE POUR TAXES 2022**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité que M. François Bujold directeur générale de la MRC de Bonaventure soit nommé pour agir au nom de la municipalité de Saint-Godefroi pour la vente pour taxe qui aura lieu le 14 avril 2022.

2022-69

**ACHAT EN COMMUN**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Godefroi confirme sa participation aux Achats en commun 2022 en fonction des quantités soumises lors du sondage effectué en mars 2022 par la MRC d'Avignon et de Bonaventure.

Que nous acceptons les prix et les recommandations soumises dans les tableaux synthèse concernant le magnésium liquide et l'enrobée bitumineux en sac.

2022-70

**ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE POUR  
LA STRUCTURATION DE LA GESTION DU RÈGLEMENT SUR  
LES CHIENS ET DES ENJEUX ANIMALIERS**

CONSIDÉRANT QUE les MRC Avignon et Bonaventure ont travaillé conjointement à définir un projet de ressource partagée pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Maria, Carleton, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia, Cascapédia-St-Jules, New Richmond, Caplan, Saint-Alphonse, Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Hope, Hope Town, Saint-Godefroi et Shigawake désirent mettre en commun une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoient la possibilité pour la MRC et les MUNICIPALITÉS LOCALES de conclure une entente intermunicipale ayant comme mode de fonctionnement la fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon a été mandatée par les municipalités signataires de l'entente pour la gestion de cette ressource;

CONSIDÉRANT QUE qu'une entente a été signée entre la MRC Avignon et le ministère des Affaires municipales et des Régions en date du 15 décembre 2021, confirmant une aide financière d'un montant de 182 073 \$ dans le cadre du Volet 4 - soutien à la coopération municipale du Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour la réalisation de cette entente ;

**IL EST PROPOSÉ** par Nancy Huard et résolu à l'unanimité

D'adopter l'Entente relative au partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers et d'autoriser Laurette Grenier, pro-maire et Nancy Castilloux directrice-générale par intérim et greffière-trésorière à signer ladite entente.

De payer la contribution de la municipalité de 2 064\$ sur trois ans tel que prévu lors des discussions de 2021 et inscrit à l'annexe B de l'Entente.

2022-71

**RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES  
RAPPORTS FINANCIERS**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi officialise le dépôt des rapports à la séance tenante .

2022-72

**POSTE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers qu'Horizon Emploi soit mandaté pour la sélection du nouveau ou de la nouvelle D.G suite à l'ouverture du poste.

2022-73

**INSTALLATION PANNEAU SUR LA SALLE EUGÈNE  
ANGLEHARTH**

Il est résolu à l’unanimité des conseillers que le panneau Salle Eugène Anglehart soit installé sur la salle municipale et qu’un montant de 300.00\$ soit alloué à cette dépense

**VARIA**

**PERIODE DE QUESTIONS**

2022-74

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Johanne Horth que la séance soit levée à 19h43.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

-----  
Pro-Maire

-----  
Directrice générale par intérim

